



Maître de l'ouvrage :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLETONS

43 Bis, Avenue Charles de Gaulle
19300 EGLETONS

Objet du marché :

CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS DE TYPE 3

Boulevard des Chadaux - 19300 EGLETONS

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
Devis Quantitatif
(C.C.T.P. – D.Q.)**

LOT N°1 – GROS OEUVRE

ARCHITECTE		BUREAUX D'ETUDES	
 P. ROSSIGNOL	Ph. ROSSIGNOL ARCHITECTE D.P.L.G. 2, Rue Dr. Sikora 19300 EGLETONS Tél : 05.55.93.23.92 Courriel : atelier.r@wanadoo.fr	 BUREAU D'ETUDES LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE	B.E.T. LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE B.E.T Fluides 14, Quai Baluze 19000 TULLE Tél 05.55.26.00.91 Courriel : contact@lai19.fr
		 INGENIERIE	B.E.T. ARCS INGENIERIE B.E.T Structures 49, Rue A. DAUDY 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05.55.86.29.95 Courriel : o.clavel-arcsing@orange.fr

GENERALITES

Le Cahier des Clauses Particulières avec ses généralités et ses spécifications particulières à chaque corps d'état forme un tout.

L'entrepreneur devra donc prendre connaissance des prescriptions des autres lots.

Le Cahier des Clauses Techniques particulières n'est pas limitatif. En conséquence, il demeure convenu que moyennant le prix forfaitaire indiqué à sa soumission et servant de base au marché, l'entrepreneur devra la totalité des travaux nécessaires au complet achèvement de la construction.

L'entrepreneur devra s'assurer de toutes les garanties nécessaires et en particulier, en cas d'imprécision ou d'omission du Cahier des Clauses Techniques, ce avant la remise de sa proposition ou la signature de son marché, se faire préciser par le Maître d'œuvre, la nature de l'ouvrage qui sera exigé pour permettre le parfait et complet achèvement de la construction.

De ce fait, le prix sera remis en connaissance de cause et non susceptible d'une quelconque erreur ou omission.

DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE :

L'ensemble des travaux et ouvrages sera soumis, tant en ce qui concerne la qualité des matériaux, que leur mise en oeuvre, aux spécifications, prescriptions et impositions des documents officiels de référence ci-après :

-Normes françaises AFNOR

-Cahier des Charges édités par les divers organismes et reconnus comme documents techniques unifiés (D.T.U.).

-Cahier des prescriptions techniques générales (C.P.T.G.) et Cahier des Charges (C.G.) édités par le Centre Scientifique et Technique du bâtiment (C.S.T.B.).

-Le R.E.E.F. 1958

-Règles B.A.

NOMENCLATURE DES LOTS

LOT N° 1 – GROS ŒUVRE

LOT N° 2 – CHARPENTE-OSSATURE BOIS

LOT N° 3 – COUVERTURE

LOT N° 4 – MENUISERIES P.V.C.

LOT N° 5 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

LOT N° 6 – ISOLATION-PLATRERIE-PEINTURE

LOT N° 7 – CHAPE FLUIDE (base ciment)

LOT N° 8 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE

LOT N° 9 – SERRURERIE - CLOTURES

LOT N° 10 – ELECTRICITE + PHOTOVOLTAIQUE

LOT N° 11 – PLOMBERIE – VMC – CHAUFFAGE GAZ

LOT N° 12 – ESPACES VERTS - ENGAZONEMENT

LOT N° 13 – VRD

GENERALITES**A - CONDITIONS COMPLEMENTAIRES :**

L'entreprise est réputée :

- Avoir pris connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux ainsi que tous les éléments généraux et locaux en relation avec leur exécution.
- Avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.
- Avoir contrôlé toutes les indications de documents du dossier et s'être entourée de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'œuvre.

B - MATERIAUX - MISE EN OEUVRE :

Tous les ouvrages seront réalisés en matériaux conformes aux Normes.
Leur mise en œuvre sera exécutée suivant les règles de l'art et les D.T.U. correspondants, tous ouvrages ou parties d'ouvrages non conformes seront déposés et remplacés par l'entrepreneur à ses frais.

C - EXECUTION DES OUVRAGES

La description des ouvrages indiqués au présent C.C.T.P. n'est pas limitative, tous les travaux nécessaires à une exécution complète et parfaite des ouvrages, objet du présent lot, ne pourra se prévaloir d'une omission quelconque dans le présent document.

D - VERIFICATION DES COTES :

L'entrepreneur devra avant exécution de ses travaux, vérifier soigneusement sur place les côtes de mise en œuvre et s'assurera de leur concordance avec les côtes portées aux dessins et au devis descriptif.
De même, il devra prendre connaissance des dispositions arrêtées pour les ouvrages devant constituer les supports de ces travaux.

Il sera responsable de toutes les erreurs non signalées, ainsi que des conséquences de toute nature qu'elles entraîneraient.

E - ECHANTILLONS :

Tous les échantillons, modèles ou maquettes qui lui seront demandés par le Maître d'œuvre pour fixer son choix, font expressément partie du forfait, ainsi que toutes présentations ou dépose des ouvrages ou parties d'ouvrages non acceptées.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**DOCUMENTS TECHNIQUES A APPLIQUER**

-Le Cahier des Charges applicables aux travaux de Reconnaissance des Sols de Fondations n° 11).

-Le Cahier des Charges applicable aux travaux de Fondations D.T.U. N° 14) de Terrassement (D.T.U.n° 12) de Cuvelage (D.T.U. n° 14).

-Le Cahier des Charges applicables aux travaux d'Enduits aux Mortiers (D.T.U. n° 26) Ravalements (D.T.U. n° 59).

Le Cahier des Charges applicables aux travaux de Maçonnerie Béton Armé (D.T.U. n° 20.21) Bétons Divers (D.T.U. 23).

Le Cahier des Charges et Normes applicables et en vigueur à la date de la soumission.

Les documents techniques du REEF.

NIVEAUX ET COTES

Le titulaire du lot Gros Œuvre doit le trait de niveau et son maintien dans les locaux. Il servira de base d'exécution à tous les travaux.

L'entrepreneur en est responsable et tous travaux résultant d'inexactitude dans le tracé lui seront imputables et imputés.

Le tracé d'origine sera matérialisé dans chaque local par un moyen laissé au choix de l'entrepreneur, mais qui, de toute façon ne doit pouvoir ni être enlevé ou effacé, ni disparaître.

Il appartient également au titulaire du présent lot de vérifier toutes les côtes figurant aux plans et dans les documents contractuels, afin que toutes dissemblances, erreurs, omissions, soient signalées au Maître d'œuvre avant tout commencement d'exécution.

Les réservations de toutes sortes, les feuilures à réaliser, devront être signalées au titulaire du présent lot au moyen d'écrits (croquis, planches, tracés, etc...), établis par les entrepreneurs intéressés.

Tous ces travaux ne seront réalisés qu'après accord du Maître d'œuvre.

RAPPEL DES PRESCRIPTIONS FIGURANT AUX D.T.U.**1°) Terrassements**

Si pour une raison quelconque le niveau minimal des repères était modifié, l'entrepreneur devra opérer les transpositions nécessaires et les soumettre au Maître d'œuvre.

Les abords du chantier ainsi que les voies de circulation immédiates feront l'objet d'un nettoyage sérieux et parfait.

2 - Fondations :

Elles seront toujours exécutées d'après les plans et données d'un Ingénieur Spécialiste. Néanmoins, seule la responsabilité de l'entrepreneur est et reste engagée.

Les vibrations directes sur coffrage sont interdites.

Les armatures seront obligatoirement coupées et façonnées à froid. Elles auront exactement les formes prescrites. Elles seront parfaitement propres, placées conformément aux plans et arrimées pour résister, sans déplacement, aux efforts subis lors de la mise en œuvre du béton. Les distances des armatures entre elles et les parois de coffrage seront suffisantes pour permettre le remplissage de tous les vides par le béton. Pour le maintien en place des armatures, seules les cales en béton seront tolérées au contact des coffrages.

Les épaisseurs d'enrobage minimales à prévoir sont de 2 cm pour celles voisines des parements qui ne sont pas apparents, et de 3 cm pour celles voisines des parements qui ne sont pas apparents, et de 3 cm pour celles voisines des parements vus.

Tout transport de béton par gravité est interdit. Le béton sera tenu à l'abri de la pluie, du soleil et du gel jusqu'à ce qu'il soit suffisamment durci.

3-Béton armé

Comme ci-dessus pour les fondations.

4 - Nettoyage

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le titulaire du présent lot procédera à un nettoyage complet et parfait de ses ouvrages, du chantier, des locaux où il n'a plus même momentanément à intervenir.

5 - Matériaux**a) Agrégats de construction**

Les sables, cailloux, gravillons, devront être purs et exempts de toute matière étrangère : terre, calcaire et autres.

- * pour les gravillons : anneau de 0.02
- * pour les cailloux : anneau de 0.06

b) Chaux et ciment

La chaux sera essentiellement de la chaux hydraulique 30/60 - 50/100 provenant des meilleures fabriques, les ciments seront de PORTLAND ARTIFICIEL - Classe 35-45, de CLK classe 45, de SUPER CIMENT, classe 55.

Ces matériaux devront répondre aux conditions générales fixées par les arrêtés ministériels en vigueur.

Les sacs devront être livrés en parfait état et porter les indications d'origine, ainsi que les caractéristiques du liant.

Tout ciment éventé ou qui aurait tendance à faire prise dans les sacs sera rejeté.

Dans le cas où il serait reconnu que des chaux ou des ciments sont chargés de quelque matière que ce soit, ces matériaux devront être enlevés du chantier et les travaux où ils auraient été employés seront démolis et refaits aux frais de l'entrepreneur.

c - Agglomérés creux et pleins :

Ils proviendront des usines acceptées par le Maître d'œuvre et devront satisfaire aux conditions et caractéristiques définies par les normes en vigueur.

d - Mortiers

Les mortiers seront toujours préparés sur une aire en planche ou en tôle, s'ils ne le sont pas au malaxeur.

e - Composition des bétons**Béton de fondation**

-gravillons	0.800 m3	
-sable	0.400 m3	
-ciment CLK	300 kg	(1)
-ciment CPA	250 kg	

(1) dans l'eau ou en milieu humide

Béton de propreté

-Gravillons 15/15	1.000 m3
-Sable	0.400 m3
-Ciment CPJ	250 Kg

Béton pour béton armé

-gravillons	0.800 m3
-sable	0.400 m3
-ciment CPJ	350.00 Kg

Béton pour dalles

-gravillons	0.800 m3
-sable	0.400 m3
-ciment CPJ 45	350.00 kg

Mortier pour chape bouchardée

-sable	1.000 m3
-ciment CPJ 45	600 kg

Béton pour mur banché

-gravillons	0.800 m3
-sable	0.400 m3
-ciment CPJ 45	350 Kg/m3

Béton pour forme

-gravillons	0.700 m3
-sable	0.300 m3
-ciment CPJ 45	200.00 Kg

Béton pour socles

-gravillons	0.800 m3
-sable	0.500 m3

Béton pour semelles filantes

-gravillons	0.800 m3
-sable	0.400
-ciment CPJ	350.00 kg/m3

f - Aciers

Les aciers composant les armatures devront correspondre aux caractéristiques en vigueur.

6 - Divers**a - Réservations**

L'entrepreneur de Gros Œuvre est tenu de réserver dans les murs et planchers : les ouvertures, trappes, trous, trémies, nécessaires aux autres corps d'état, sur demande des entrepreneurs intéressés, si ces demandes lui parviennent en temps utile, faute de quoi, les entreprises les exécuteront ou les feront exécuter à leurs frais, après avoir eu confirmation par le Maître d'Œuvre, des possibilités d'exécution.

b - Branchements

L'entrepreneur du lot Gros Œuvre fera son affaire personnelle de toutes les démarches auprès des services compétents.

c - Contrôles

Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de :

- * pratiquer tout essai qu'il juge utile.
- * procéder à tout prélèvement autant de fois qu'il lui plaira.
- * prélever toute éprouvette, en tout temps.

d - Procès Verbal R.E.

Le procès verbal R.E. (réseau d'évacuation) devra être remis au Maître d'Œuvre à la réception des travaux.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLETONS			
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons			
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 1 - GROS ŒUVRE			
	Quant.	P. U.	Montant HT
<u>PREAMBULES :</u>			
<p>* Le coût des échafaudages, étais, signalisation, protection et autorisations nécessaires à la bonne exécution du présent lot est inclus dans les prix remis par l'Entreprise, ainsi que le coût des installations de chantier et des nettoyages incombant au présent lot. Les terres à évacuer le seront dans un rayon de 5 kms. Les quantités indiquées sont non-foisonnées.</p> <p>* Intervention sur un terrain reconstitué et modelé (prestations prévues au n°12 - V.R.D.). La couche de remblais supérieure aura une épaisseur de 1,00 mètre environ sur la zone bâtiments et sera constituée de matériaux d'apport rocheux sains 0/150 parfaitement compactés.</p> <p>* Les voies d'accès, compris accès aux garages, auront été empierrées par le lot n°13 avant l'intervention du présent lot n°1.</p>			
A - INSTALLATIONS DE CHANTIER			
<u>1.1. a) - Fourniture et mise en place d'un panneau de chantier</u>			
<p>Le panneau devra être maintenu correctement en place pendant toute la durée des travaux tous corps d'état. Il mentionnera le nom du Maître d'Ouvrage, le numéro du permis de construire ainsi que les principales indications qu'il contient, les noms, adresses et téléphones des principales entreprises, du Maître d'Œuvre, des B.E.T et des différents financeurs (ainsi que les différents logos).</p> <p>Dimensions approximatives : 1,50 m x 2,00 m Compris peinture des lettres, tous ouvrages de menuiseries et scellements.</p>			
Nombre	U	1	
<u>b) - Installations de chantier</u> comprenant :			
<p>- la mise en place d'une clôture par grilles métalliques de 2 mètres de hauteur sur plots béton de type HERAS, en limite de domaine public (Bd des Chadaux) et retour de 10 mètres côté F.J.T. Longueur : 42 ml</p> <p>- un portail métallique double, dito clôture ci-avant, avec cadenas. Largeur : 4 mètres environ <u>Localisation</u> : sur accès du chantier côté Bd des Chadaux.</p> <p>- une clôture en grillage plastique orange de 1,00 m de hauteur sur potelets métalliques sécurisés (fre à béton avec capuchon) <u>Localisation</u> : limites Ouest et Nord du terrain</p> <p>- la signalisation afférente (panneaux "chantier interdit au public" et "port du casque obligatoire"</p> <p>- le branchement d'eau pour le chantier et le tableau électrique principal du chantier, compris tous contacts avec les gestionnaires (Lyonnaise des Eaux, E.R.D.F., etc...)</p>			
Ensemble	Ens	1	
<u>c) - Implantation des 5 bâtiments.</u>			
Ensemble	Ens	1	

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLÉTONS				
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons				
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 1 - GROS ŒUVRE				
		Quant.	P. U.	Montant HT
<p>d) -Fourniture et mise en place, y compris tous raccordements (A.E.P., E.D.F....), de sanitaires de chantier et d'un bureau de chantier pour les réunions (20 m2 minimum) pendant toute la durée des travaux. La location de ces installations ainsi que les travaux de mise en œuvre et leurs consommations sont imputables au compte prorata.</p>				
Ensemble	Ens	1		
<p>Nota : l'entreprise devra tenir compte des dépenses d'investissement prévues au C.C.A.P.</p>				
B - FONDATIONS				
<p>1.2. Terrassements en déblais pour fouilles en rigoles des fondations filantes ; compris mise en dépôt d'une partie des déblais pour remise en place compactée de chaque côté des parties de murs enterrées (à compter au présent article) et chargement et évacuation des déblais excédentaires dans un rayon de 5 km</p>				
- logements 1 et 2 :	Volume	m ³		21,300
- logement 3 :	Volume	m ³		9,620
- logements 4 et 5 :	Volume	m ³		20,850
<p>1.3. Béton de propreté dosé à 250 kg/m³ coulé directement en fouilles pour fondations filantes et isolées des logements et des garages</p>				
- logements 1 et 2 :	Volume	m ³		2,650
- logement 3 :	Volume	m ³		1,120
- logements 4 et 5 :	Volume	m ³		2,450
<p>1.4. Béton armé coulé directement en fouilles pour semelles filantes</p>				
<p>a) Béton C 25/30 X C1</p>				
- logements 1 et 2 :	Volume	m ³		9,950
- logement 3 :	Volume	m ³		4,480
- logements 4 et 5 :	Volume	m ³		9,760
<p>b) Armatures H.A. pour semelles ci-avant</p>				
- logements 1 et 2 :	Pds	kg		597
- logement 3 :	Pds	kg		268
- logements 4 et 5 :	Pds	kg		585
<p>1.5. a) Maçonnerie en "blocs à bancher" en parties enterrées (2 rangs sur semelles filantes) Compris remplissage en béton dosé à 350 kg/m³ Epaisseur : 20 cm</p>				
- logements 1 et 2 :	Surface	m ²		38,70
- logement 3 :	Surface	m ²		18,20
- logements 4 et 5 :	Surface	m ²		38,80
<p>b) Armatures H.A. pour blocs à bancher ci-avant à raison de 12kg/m²</p>				
- logements 1 et 2 :	Pds	kg		464
- logement 3 :	Pds	kg		218
- logements 4 et 5 :	Pds	kg		465

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLETONS				Quant.	P. U.	Montant HT
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons						
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 1 - GROS ŒUVRE						
				Quant.	P. U.	Montant HT
C - MACONNERIE EN ELEVATION						
1.6. Relevé en béton armé de section 12 x 30 cm pour recevoir						
les murs à ossature bois. Finition extérieure parfaitement lissée ou ragrée sur partie vue (finition intérieure de même)						
<u>Localisation</u> : zones entrées						
a) Béton						
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		1,10		
- logement 3 :	Lin	ml		0,55		
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		1,10		
b) Armatures H.A.						
- logements 1 et 2 :	Pds	kg		4		
- logement 3 :	Pds	kg		2		
- logements 4 et 5 :	Pds	kg		4		
1.7. Relevé en béton armé de section 12 x 15 cm pour recevoir						
les murs à ossature bois. Finition extérieure parfaitement lissée ou ragrée sur partie vue (finition intérieure de même)						
<u>Localisation</u> : zones garages						
a) Béton						
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		8,40		
- logement 3 :	Lin	ml		4,20		
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		7,00		
b) Armatures H.A.						
- logements 1 et 2 :	Pds	kg		30		
- logement 3 :	Pds	kg		15		
- logements 4 et 5 :	Pds	kg		25		
1.8. Maçonnerie en parpaings creux de 0,20 m d'épaisseur						
hourdés au mortier de ciment						
a) Parpaing creux						
- logements 1 et 2 :	Surface	m ²		219,00		
- logement 3 :	Surface	m ²		99,00		
- logements 4 et 5 :	Surface	m ²		213,00		
Nota : il est rappelé à l'entreprise que les plumées en périphérie intérieure des ouvertures doivent être parfaitement dressées et pourvues de joints parfaitement remplis et arasés pour permettre au menuisier une application dans les règles de l'art de ses menuiseries et joints compriband. L'entreprise devra également réaliser le dressage (et remplissage) parfait des tableaux pour la pose des menuiseries.						
b) Plus-value pour raidisseurs dans parpaings creux						
compris parpaings spéciaux, béton et armatures.						
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		82,80		
- logement 3 :	Lin	ml		37,50		
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		82,80		

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLETONS				Quant.	P. U.	Montant HT
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons						
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 1 - GROS ŒUVRE						
1.9. Ouvrage en béton armé dosé à 350 kg/m³ compris coffrages soignés et étayages.						
a) Béton armé pour chaînages hauts du RdC inclus dans maçonnerie (horizontaux et rampants, y compris arasements éventuels après pose de la charpente), y compris dans maçonnerie en parpaings pleins allégés. Section 20 x 20 cm						
* Béton C 25/30 X C1.						
- logements 1 et 2 :	Volume	m ³		4,900		
- logement 3 :	Volume	m ³		2,320		
- logements 4 et 5 :	Volume	m ³		4,900		
* Armatures H.A. pour chaînage.						
- logements 1 et 2 :	Pds	kg		366		
- logement 3 :	Pds	kg		174		
- logements 4 et 5 :	Pds	kg		366		
b) B.A. pour linteaux.						
* Béton C 25/30 X C1.						
- logements 1 et 2 :	Volume	m ³		0,840		
- logement 3 :	Volume	m ³		0,460		
- logements 4 et 5 :	Volume	m ³		0,910		
* Armatures H.A. pour linteaux.						
- logements 1 et 2 :	Pds	kg		101		
- logement 3 :	Pds	kg		55		
- logements 4 et 5 :	Pds	kg		109		
c) B.A. pour sommiers						
* Béton C 25/30 X C1.						
- logements 1 et 2 :	Volume	m ³		0,384		
- logement 3 :	Volume	m ³		0,128		
- logements 4 et 5 :	Volume	m ³		0,512		
* Armatures H.A. pour sommier						
- logements 1 et 2 :	Pds	kg		31		
- logement 3 :	Pds	kg		11		
- logements 4 et 5 :	Pds	kg		41		
1.10. Seuils en béton armé, finition lissée ou bouchardée (contre-marche ragrée). Nez arrondi au fer.						
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		14,60		
- logement 3 :	Lin	ml		6,25		
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		13,85		
1.11. Appuis en béton coffré avec goutte d'eau et relevés (finition parfaite des parties vues).						
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		8,00		
- logement 3 :	Lin	ml		5,75		
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		11,50		
1.12. Dallage B.A. de 12 cm d'épaisseur sur blocage en T.V. 0/31 ⁵ parfaitement nivelé et compacté de 10 à 12 cm d'épaisseur environ. Finitions de surface :						

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLETONS				Quant.	P. U.	Montant HT
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons						
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 1 - GROS ŒUVRE						
- lissage à l'hélicoptère dans garages (39,60 m ²) - lissée avec une tolérance de planéité de 3 mm à la règle de 2 mètres (soit par incorporation d'un produit rendant le béton autoplaçant soit par mise en place d'un ragréage autolissant et autoplaçant) dans les zones habitables recevant un isolant de sol en plaques de mousse polyuréthane. Compris sable de 2 cm et polyane 200 microns.						
a) Dallages béton						
- logements 1 et 2 :	Surface	m ²		193,60		
- logement 3 :	Surface	m ²		96,80		
- logements 4 et 5 :	Surface	m ²		193,60		
b) Armatures T.S.						
- logements 1 et 2 :	Surface	m ²		968,00		
- logement 3 :	Surface	m ²		484,00		
- logements 4 et 5 :	Surface	m ²		968,00		
c) Complément de blocage 0/31⁵ compacté dans les garages						
	Volume	m ³		14,000		
<u>Localisation</u> : logements et garages						
1.13. Fourniture et mise en place sous dallage de tuyaux P.V.C. de						
100 mm de diamètre pour E.U., E.V. et E.P. avec sorties en attente pour le plombier (coudes et tés comptés pour 1 ml chacun).						
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		75,20		
- logement 3 :	Lin	ml		43,10		
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		86,20		
1.14. Application d'un enduit de type LANKO-FUGEANT en deux						
couches croisées sur les parties enterrées de maçonnerie périphériques (blocs à bancher et parpaings)						
- logements 1 et 2 :	Surface	m ²		43,20		
- logement 3 :	Surface	m ²		21,60		
- logements 4 et 5 :	Surface	m ²		43,20		
<u>Nota</u> : l'enduit LANKO-FUGEANT sera appliqué jusqu'au niveau 0.00 (fini)						
1.15. Exécution de drainages des murs enterrés						
comprenant :						
a) Fourniture et mise en place d'un écran plastique de type Delta Drain						
y compris solin P.V.C. adapté en partie haute (l'écran sera positionné entre le tuyau de drain et la cunette béton).						
- logements 1 et 2 :	Surface	m ²		72,00		
- logement 3 :	Surface	m ²		33,60		
- logements 4 et 5 :	Surface	m ²		67,20		
b) Exécution d'une cunette en béton de 0,30 m de largeur avec						
tuyau de drain P.V.C. perforé de diamètre 100 mm, compris réglages de pente et raccordement sur réseau E.P. ; couche de matériaux drainant sur environ 0,50 m de hauteur (à l'exclusion de gravats).						
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		86,00		
- logement 3 :	Lin	ml		43,00		
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		86,00		

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLETONS				
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons				
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 1 - GROS ŒUVRE				
		Quant.	P. U.	Montant HT
1.16. Réseau d'eaux pluviales en périphérie des bâtiments				
a) Réseaux d'eaux pluviales en périphérie immédiate des bâtiments				
compris ouverture de tranchée, fourniture et mise en place de tuyaux P.V.C. Ø 100 mm, série CR8, sur lit de sable, rebouchage et compactage soigné.				
- logements 1 et 2 :	Lin	ml		10,00
- logement 3 :	Lin	ml		5,00
- logements 4 et 5 :	Lin	ml		10,00
b) Regards préfabriqués en béton (ou P.V.C.) 30 X 30 cm				
avec couvercles pleins et réhausses éventuelles, compris toutes sujétions de pose de fondation et de raccords sur drains et tuyaux E.P. (Nota : réhausses jusqu'à 80 cm de profondeur maxi)				
- logements 1 et 2 :	Nombre	U		8
- logement 3 :	Nombre	U		4
- logements 4 et 5 :	Nombre	U		8
1.17. Terrasses Sud Pavée sur les logements 1 et 2				
a) Décaissement sur 15 cm environ compris chargement et évacuation des terres				
Surf. : 20,30 m ² (2 x 10,15 m ²)	Volume	m³		3,045
b) Apport et mise en place compactée de 0/31 ⁵ sur 10 cm d'épaisseur				
Surf. : 20,30 m ²	Volume	m³		2,030
c) Bordurettes béton de type P1 couleur (teinte au choix de l'architecte)				
	Lin	ml		18,60
d) Fourniture et mise en place sur lit de sable compacté de pavés 105 x 105 x 40 mm en béton teinté compris remplissage des joints de sable, Modèle Caroco de chez BIP, coupleur Provence (ou similaire)				
	Surface	m²		20,30
D - RAVALEMENTS				
1.18. Ravalements				
a) Enduits de façade sur parpaings :				
Enduit hydraulique d'imperméabilisation monocouche de chez C.S.A. de type Thermocromex ou similaire appliqué en 2 passes directement sur le support, suivant le support, suivant fabricant et offrant la même garantie.				
Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant du produit.				
Finition grattée ou lissée.				
Garantie décennale.				
Epaisseur maxi conforme à l'avis technique.				
Echafaudages pour travaux de façades et toutes sujétions d'exécution y compris :				
- Grillageage au droit de tous les éléments béton apparents et entre matériaux différents au cours de la première passe.				
Teinte au choix de l'architecte.				
<u>Nota</u> : compris tableaux et sous linteaux.				
- logement 1 :	Surface	m²		113,50
- logement 2 :	Surface	m²		105,50
- logement 3 :	Surface	m²		104,40
- logement 4 :	Surface	m²		87,00
- logement 5 :	Surface	m²		104,40

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLÉTONS					
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons					
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 1 - GROS ŒUVRE					
			Quant.	P. U.	Montant HT
b) Plus-value pour arêtes saillantes.					
- logement 1 :	Lin	ml	37,30		
- logement 2 :	Lin	ml	36,10		
- logement 3 :	Lin	ml	37,00		
- logement 4 :	Lin	ml	37,00		
- logement 5 :	Lin	ml	37,00		
MONTANT HT LOT N°1 :					
T.V.A. 20% :					
MONTANT TTC LOT N°1 :					
NOTA GENERAL :					
En cas d'insuffisance avérée de nettoyage de la part de l'Entreprise (mentionnée sur un compte rendu de chantier), une retenue de 5% sur le montant de son marché sera appliquée.					
Si dans un délai de 2 semaines à partir de la réunion de chantier où la demande de nettoyage a été formulée par l'architecte celui-ci n'a pas été effectué, une entreprise de nettoyage spécialisée sera mandatée aux frais de l'Entreprise.					
L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux avant la remise de son offre.					